



Aquitanis Foncier solidaire est l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) d'aquitanis, Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole, acteur engagé de l'habitat sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Depuis 1920, ce levier de l'action publique en matière d'habitat poursuit une mission d'utilité sociale et de service public en formulant des réponses responsables, solidaires et efficaces au regard des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Pour tous renseignements :
ventespatrimoine@aquitanis.fr
tél 05 56 00 52 89

N° d'agrément : R75-2021-03-24-00006



Aquitanis - Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole
1 avenue André Reinson
CS 30239 - 33028 Bordeaux cedex
T. 05 56 00 50 50
aquitanis.fr



AMÉNAGER
CONSTRUIRE
GÉRER
RÉHABILITER
COOPÉRER
ACCOMPAGNER
INNOVER

Suivez-nous



aquitanisphere.com

aquitanis



Devenir propriétaire
autrement
avec le Bail Réel Solidaire

Image - AdobeStock - Aquitanis - Direction Communication et Accompagnement des Transitions Avril 2023
www.olempois.com



Coopérons
pour habiter





Aquitanis vous aide à devenir **propriétaire de votre résidence principale** avec le **Bail Réel Solidaire ou BRS**, une nouvelle formule d'accès à la propriété.

Ce dispositif sécurisé et encadré par la loi* vous donne la possibilité d'acquérir un logement, **jusqu'à 30% en-dessous des prix du marché de l'immobilier**.

Le BRS, une solution **responsable** et **durable**

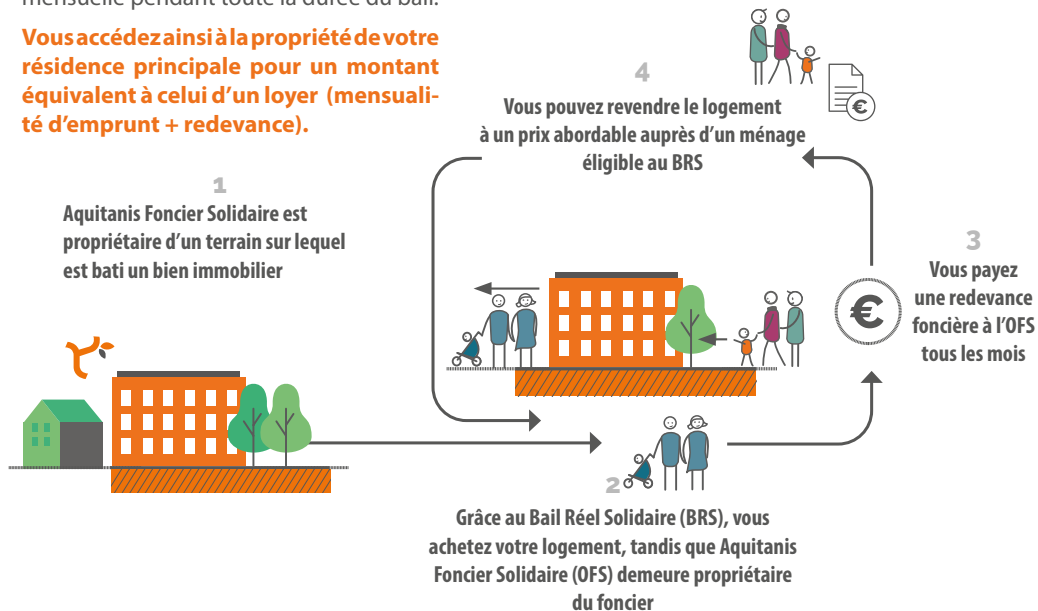
Face à une hausse spectaculaire du prix du foncier dans la métropole bordelaise et plus largement, en Nouvelle-Aquitaine, devenir propriétaire est aujourd'hui un projet de vie difficile à réaliser pour beaucoup de familles. C'est pourquoi, Aquitanis, à travers son Organisme Foncier Solidaire (OFS), **Aquitanis Foncier Solidaire**, vous propose le dispositif du **Bail Réel Solidaire ou BRS** pour vous permettre d'accéder à la propriété à des prix abordables.

Intéressant pour vous en tant qu'acheteur, le BRS est par ailleurs une solution responsable qui limite la spéculation immobilière dans la durée et contribue à maintenir un patrimoine de qualité et attractif.

Comment ça marche ?

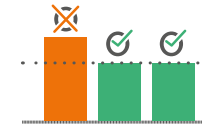
Le BRS repose sur une dissociation entre le bâti et le terrain sur lequel est construit ce bien immobilier, ce qui constitue une manière efficace de faire baisser le coût d'acquisition. Vous devenez propriétaire de la partie bâtie du logement et Aquitanis Foncier Solidaire demeure le propriétaire du terrain dont avez l'usage, en contrepartie du paiement d'une redevance mensuelle pendant toute la durée du bail.

Vous accédez ainsi à la propriété de votre résidence principale pour un montant équivalent à celui d'un loyer (mensualité d'emprunt + redevance).



Les conditions d'éligibilité

Vos revenus se situent **en dessous du plafond de ressources BRS**



Votre projet d'accèsion concerne **votre résidence principale**



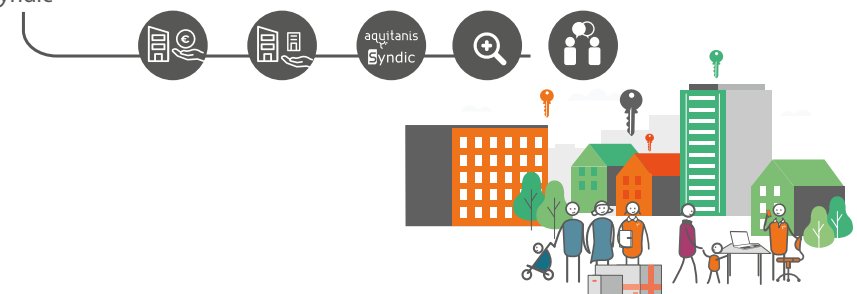
Les avantages du BRS

- **Vous devenez propriétaire** d'un logement de qualité pour 99 ans, à un prix avantageux et dans un secteur recherché.
- **Vous bénéficiez d'aides au financement** comme dans le cadre d'un achat immobilier classique.
- Vos **frais notariés sont réduits**.
- **Vous êtes chez vous** et vous pouvez aménager le logement selon vos envies et vos besoins.
- **Vous pouvez revendre votre bien à tout moment****.
- **Votre bien immobilier est transmissible** à vos enfants ou autres ayants-droits**.



Les garanties d'Aquitanis Foncier Solidaire

- Un **achat encadré et sécurisé**, qui prend en compte les aléas de la vie, personnels ou professionnels avec :
 - > une garantie de rachat**
 - > une garantie de relogement dans le parc locatif social d'aquitanis, en complément de la garantie de rachat**
- Un **accompagnement personnalisé** tout au long de votre démarche d'acquisition ou de revente, avec nos chargés de vente.
- Un **syndic solidaire** pour la gestion de votre copropriété ou de votre association syndicale avec aquitanisysyndic



* cf. articles L 255-1 à L 255-19 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)

** Dans le respect des conditions réglementaires contractuelles et du plafond de ressources - à préciser avec votre chargé de ventes -